

Entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2026



Encouragement pour le développement durable

Annexe au règlement du fonds communal

Service Urbanisme et Bâtiments

Rue Neuve 10 - Case postale 221 - 1450 Sainte-Croix – bureau.technique@sainte-croix.ch – www.sainte-croix.ch – 024 455 41 30



Bâtiments

Rénovation énergétique

Service Urbanisme et Bâtiments

Rue Neuve 10 - Case postale 221 - 1450 Sainte-Croix – bureau.technique@sainte-croix.ch – www.sainte-croix.ch – 024 455 41 30

Programme

Bâtiments & Pronovo

Conditions

Les critères du canton et de Pronovo sont appliqués pour ces subventions et la subvention ne peut être obtenue qu'à conditions que la subvention cantonale / Pronovo correspondante soit attribuée.

Le versement se fait sur présentation de la décision de paiement de la subvention cantonale ou Pronovo.

Les autorisations de construire liées au secteur de la Police des constructions, doivent être déposées indépendamment de la demande de subvention.

Montants

20% de la subvention cantonale

50% de la subvention Pronovo pour les panneaux photovoltaïques

Montant plafonné à CHF 5'000.00 par objet subventionné



Conventionnel et électrique

Vélo & scooter

Service Urbanisme et Bâtiments

Rue Neuve 10 - Case postale 221 - 1450 Sainte-Croix – bureau.technique@sainte-croix.ch – www.sainte-croix.ch – 024 455 41 30

Conditions

Une subvention par personnes tous les 5 ans. Achat auprès d'un concessionnaire vaudois agréé.

Site de vente entre particuliers exclus.

Le montant de la subvention ne peut pas dépasser le coût effectif, la subvention communale sera ajustée à la baisse le cas échéant.

Montants

Vélo électrique et scooter

CHF 250 vélo et scooter électrique neuf

CHF 300 vélo et scooter électrique d'occasion

Vélo conventionnel

CHF 100 vélo conventionnel

CHF 150 vélo conventionnel d'occasion

Remplacement batterie

Conditions

Achat batterie

Délai pour nouvelle demande : 5 ans

Montants

CHF 150



Borne de recharge électrique

Conditions

Seulement 1 subvention par ménage/entreprise

Montants

20% du coût

Montant maximum CHF 1'000 par objet

Service Urbanisme et Bâtiments

Rue Neuve 10 - Case postale 221 - 1450 Sainte-Croix – bureau.technique@sainte-croix.ch – www.sainte-croix.ch – 024 455 41 30



Chemins de fer fédéraux suisses

Abonnements 2^{ème} classe

Conditions

Durée minimale d'une année

Remboursement sur quittance après achat maximum dans les 6 mois*

Montants

Abonnement général

15% du prix d'achat

Abonnement demi-tarif

Forfait de 60 CHF

* Jusqu'à épuisement du budget annuel

Mobilis-Vaud

Abonnements 2^{ème} classe

Service Urbanisme et Bâtiments

Rue Neuve 10 - Case postale 221 - 1450 Sainte-Croix – bureau.technique@sainte-croix.ch – www.sainte-croix.ch – 024 455 41 30

Conditions

Durée minimale de 100 jours

Remboursement sur quittance après achat maximum dans les 6 mois*

Montants

Mobilis-Vaud

10% du prix d'achat

Abonnement Jeunes et AVS / AI (6 - 16 ans) / AVS (femmes 64 ans + / hommes 65 +)

Périphéries 2 zones Mobilis

50% du prix d'achat

* Jusqu'à épuisement du budget annuel

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 octobre 2025.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Y. PAHUD



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Informations & Contact

Urbanisme et Bâtiments

+41 24 455 41 30
bureau.technique@sainte-croix.ch
Rue Neuve 10
1450 Sainte-Croix

Jean-François Gander

Chef de service

+41 24 455 41 24
jean-francois.gander@sainte-croix.ch
Rue Neuve 10
1450 Sainte-Croix

Retrouvez toutes les informations
nécessaires sur notre site internet
www.sainte-croix.ch

